

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 14 août 2023 à 19h30 au Chalet des Loisirs, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence des conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Luce Bouley et du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Dépôt d'une demande de municipalisation du chemin du Bocage;
- 4.2 Confirmation d'aide financière dans la cadre du Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE;
- 4.3 Autorisation du règlement d'emprunt numéro 291-23;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2023;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2023;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 juillet 2023;
- 5.4 Dossier numéro 235-17-000016-218 : affectation à une réserve financière;
- 5.5 Remise en culture de superficies agricoles sur les territoires des bassins versants dégradés : demande au gouvernement provincial;
- 5.6 Ressources humaines : décisions à entériner suite au dernier comité de relation de travail;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 294-23 amendant le règlement numéro 168-14 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils sur certaines voies de circulation municipale;
- 6.2 Éradication du roseau commun aux abords de la rivière de l'Or et du lac à la Truite : autorisation de dépense;

7 Développement socio-économique:

- 7.1 Versement de la troisième tranche de l'aide financière annuelle au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. pour l'année 2023;
- 7.2 Projet déposé au programme Nouveaux Horizons : appui municipal;

8 Travaux publics et voirie:

- 8.1 Travaux de réfection de chaussée par rapiéçage et de pavage : autorisation d'octroi de contrat;
- 8.2 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la réfection d'un tronçon du chemin Sacré-Cœur Ouest;
- 8.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien des routes locales : autorisation de signature;
- 8.4 Réaménagement des intersections du boulevard Tardif (projet numéro 2022-010) : recommandation de paiement numéro 1;

- 8.5 Travaux sur le rang du Lac-aux-Grelots (projet numéro 2022-020) : recommandation de paiement numéro 2;
- 8.6 Aménagement d'un bassin de rétention pour la rue Réjean et la 1ère Avenue Est : recommandation de paiement numéro 2;
- 8.7 Directive de changement dans le cadre du projet de prolongement de la route du Mont-Adstock - 6e Rang (projet no 2019-009);
- 8.8 Achat de divers équipements pour le Service des travaux publics : autorisation de dépenses;

9 Sécurité publique;

10 Loisirs, culture et vie communautaire:

- 10.1 Demande de commandite pour la participation à l'Expo-Sciences Internationale du Mexique;

11 Affaires diverses:

- 11.1 Appui de la Municipalité aux médias locaux;

12 Période de questions:

13 Informations et activités à venir:

- 13.1 17 août 2023 : Soirée musicale sur les perrons d'église - Église Très-Saint-Sacré-Coeur-de-Marie de 18:30 à 20:30;
- 13.2 26 août 2023 : Course de boîte à savon - Bercomac de midi à 17:00;
- 13.3 1er septembre 2023 : Fiesta de l'OTJ - stationnement du Complexe sportif;
- 13.4 10 septembre 2023 : Brunch et exposition de véhicules anciens - Complexe sportif;
- 13.5 16 septembre 2023 : Adstock Open - Club de golf du mont Adstock;

14 Levée ou ajournement de la séance.

23-08-242 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN DU BOCAGE

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une demande de municipalisation du chemin du Bocage.

CONFIRMATION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LA CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PPA-CE

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu du ministère des Transports et de la Mobilité durable une confirmation d'une aide financière maximale de 60 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la Municipalité.

AUTORISATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 291-23

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu l'approbation du règlement d'emprunt numéro 291-23 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipement roulants au montant de 893 100 \$.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

23-08-243

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2023

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de juillet 2023 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller Sylvain Jacques prend son siège à 19h35.

23-08-244

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2023

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 863 783.20 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 JUILLET 2023

Le directeur général adjoint dépose les états financiers non vérifiés au 31 juillet 2023 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

23-08-245 DOSSIER NUMÉRO 235-17-000016-218 : AFFECTATION À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

ATTENDU le règlement intervenu hors cour dans le dossier numéro 235-17-000016-218;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'affecter le montant reçu lors du règlement hors cour à la réserve financière intitulée « Entretien de bâtiment - 59 14042 000 » et de réserver la somme pour effectuer certaines réparations au Centre intergénérationnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-246 REMISE EN CULTURE DE SUPERFICIES AGRICOLES SUR LES TERRITOIRES DES BASSINS VERSANTS DÉGRADÉS : DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

ATTENDU que la Municipalité a dénoncé, par la résolution numéro 22-06-194, le moratoire sur l'augmentation des superficies en culture imposé par le Règlement sur les entreprises agricoles (c. Q-2, r. 26) et le transfert du droit de culture à l'extérieur du territoire;

ATTENDU la réponse négative du Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU que la Municipalité se retrouve à la tête du bassin versant de la rivière Bécancour;

ATTENDU que la superficie du territoire d'Adstock dans le bassin versant compte pour moins de 1 % de sa superficie totale;

ATTENDU que les terres agricoles sur le territoire d'Adstock n'ont peu ou pas d'effet sur la dégradation du bassin versant par le phosphore;

ATTENDU que le territoire d'Adstock devrait être exempté de cette interdiction;

ATTENDU la diminution de la superficie en culture suite à l'échange réalisée en 2022 au profit d'une autre municipalité;

ATTENDU que la Municipalité souhaite préserver les terres et les activités agricoles sur son territoire;

ATTENDU l'appui de la MRC des Appalaches en lien avec le dossier des transferts de superficies en culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité demande aux ministres de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'exempter le territoire de la Municipalité et de permettre l'augmentation des superficies de culture sur le territoire à l'intérieur du bassin versant de la rivière Bécancour;
- d'adresser la problématique à l'Union des municipalités du Québec et lui demander son soutien lors du chantier de cocréation sur la révision du Règlement sur les exploitations agricoles;
- de solliciter l'appui de l'Union des producteurs agricoles dans le dossier;

- d'informer madame Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, afin de solliciter son appui dans le dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-247

RESSOURCES HUMAINES : DÉCISIONS À ENTÉRINER SUITE AU DERNIER COMITÉ DE RELATION DE TRAVAIL

ATTENDU qu'un comité de relations de travail a été tenu le 13 juillet 2023 entre le syndicat et l'employeur;

ATTENDU que la Municipalité a émis le souhait de reconnaître le travail additionnel effectué par les chefs d'équipe avant l'arrivée du nouveau directeur des travaux publics et pendant son intégration;

ATTENDU que les chefs d'équipe sont appelés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de leur fonction et que la Municipalité désire en compenser l'utilisation et que cela n'est pas inclus dans la Politique de remboursement des appareils mobiles de communication utilisés à des fins de travail, politique qui sera révisée cet automne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'entériner les décisions du comité de relations de travail;
- d'autoriser un paiement additionnel équivalent à 2 \$ de l'heure pour les heures effectuées à titre de chef d'équipe entre le 19 février et le 13 mai 2023;
- de verser un montant forfaitaire mensuel de 25 \$ pour l'utilisation de leur cellulaire tous les mois où ils auront la prime pour les responsabilités de chef d'équipe;
- de mandater la directrice générale à mettre à jour la Politique de remboursement des appareils mobiles de communication utilisés à des fins de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 294-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 168-14 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENTS ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR CERTAINES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALE

Un avis de motion est donné par monsieur Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 294-23 amendant le règlement numéro 168-14 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils sur certaines voies de circulation municipale.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet d'interdire la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils sur le boulevard Tardif.

23-08-248

ÉRADICATION DU ROSEAU COMMUN AUX ABORDS DE LA RIVIÈRE DE L'OR ET DU LAC À LA TRUITE : AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser une dépense de 7 344 \$, taxes en sus, pour le projet d'éradication du roseau commun aux abords de la rivière de l'Or et du lac à la Truite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

23-08-249

VERSEMENT DE LA TROISIÈME TRANCHE DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU la mission du Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. (CPI) de promouvoir, développer et consolider les emplois dans le secteur commercial et industriel;

ATTENDU que, pour accomplir adéquatement son mandat, le CPI doit être soutenu financièrement;

ATTENDU qu'un montant avait été réservé au budget pour le fonctionnement des comités de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de verser, au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc., la troisième tranche de la subvention prévue au montant de 25 000 \$ pour leurs activités de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-250

PROJET DÉPOSÉ AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS : APPUI MUNICIPAL

ATTENDU la possibilité de déposer un projet dans le programme Nouveaux Horizons;

ATTENDU la nécessité d'apporter des modifications à l'édifice Bernardin-Hamann afin de permettre une optimisation des lieux pour les aînés;

ATTENDU que le Club Amitié FADOQ St-Méthode souhaite déposer un projet de rénovation de la cuisine située à l'intérieur de l'édifice Bernardin-Hamann au programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer la demande du Club Amitié FADOQ St-Méthode pour le projet de rénovation de la cuisine située à l'intérieur de l'édifice Bernardin-Hamann au Programme Nouveaux Horizons et d'engager la Municipalité à respecter les clauses inhérentes au programme;
- d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires en lien avec cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

23-08-251

TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE PAR RAPIÉÇAGE ET DE PAVAGE : AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité effectue annuellement la réfection de certains chemins sur le territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le directeur de l'ingénierie et des services techniques à entreprendre les démarches nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le directeur de l'ingénierie et des services techniques à octroyer un contrat d'un montant maximum de 61 500 \$, taxes en sus, pour effectuer des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage et de pavage de certains chemins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-252

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE CONCERNANT LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN SACRÉ-COEUR OUEST

ATTENDU que la Municipalité s'est adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour qu'il effectue des travaux de réfection du pavage menant au village de Sacré-Cœur-de-Marie (chemin Sacré-Coeur Ouest);

ATTENDU que le ministère, par une correspondance reçue le 10 juillet 2023, estime que l'analyse de l'état de la chaussée n'a pas permis de prioriser à moyen terme des interventions sur ce tronçon;

ATTENDU que la Municipalité est d'avis que la portion de ce tronçon se trouvant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du village est en mauvais état;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- de réitérer au ministère des Transports et de la Mobilité durable la demande de procéder à des travaux afin d'améliorer l'état de la chaussée dans la portion du chemin Sacré-Coeur se trouvant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du village de Sacré-Coeur-de-Marie en raison du mauvais état de la chaussée;
- de mentionner également au ministère l'état de dégradation d'une partie de la chaussée du 4^e Rang et du tronçon de la route 267 dans le périmètre d'urbanisation de St-Daniel (rue de la Plage Ouest);
- de transmettre cette résolution à la députée provinciale de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-253

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le ministre des Transports peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après nommé le « Programme », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que le Programme comporte un volet Entretien, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis à la Municipalité d'Adstock, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

ATTENDU que le projet de la Municipalité d'Adstock a été retenu sous ce Volet et que le ministre accepte de verser à la Municipalité d'Adstock une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière, ci-après nommée la « Convention », afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire et la directrice générale sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-254

RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DU BOULEVARD TARDIF (PROJET NUMÉRO 2022-010) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1

ATTENDU que l'entreprise Les Excavations Pavages de Beauce Ltée a effectué les travaux du projet de réaménagement des intersections du boulevard Tardif;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 21 juillet 2023 émanant du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 1 présenté par l'entrepreneur Les Excavations Pavages de Beauce Ltée au montant de 169 193.93 \$, taxes en sus, pour les travaux de réaménagement des intersections du boulevard Tardif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-08-255 TRAVAUX SUR LE RANG DU LAC-AUX-GRELOTS (PROJET NUMÉRO 2022-020) :
RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2**

ATTENDU que l'entreprise Les Excavations Pavages de Beauce Ltée a effectué les travaux du projet de réfection du rang du Lac-aux-Grelots;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 21 juillet 2023 émanant du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 2 présenté par l'entrepreneur Les Excavations Pavages de Beauce Ltée au montant de 328 933.39 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet de réfection du rang du Lac-aux-Grelots.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-256 AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION POUR LA RUE RÉJEAN ET LA 1ÈRE AVENUE EST : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2

ATTENDU que Les Constructions de l'Amiante inc. a effectué les travaux du projet d'aménagement d'un bassin de rétention pour la rue Réjean et la 1ère Avenue Est;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 2 août émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 2 présenté par Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 36 914.40 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet d'aménagement d'un bassin de rétention pour la rue Réjean et la 1ère Avenue Est.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-257 DIRECTIVE DE CHANGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK - 6E RANG (PROJET NO 2019-009)

ATTENDU les modalités du protocole d'entente du projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6e Rang et la route du Mont-Adstock;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à des modifications aux travaux prévus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une directive de changement d'environ 165 000 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux du projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6e Rang et la route du Mont-Adstock;
- de financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 234-18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-258

**ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
AUTORISATION DE DÉPENSES**

ATTENDU la nécessité d'acheter un ensemble de fourches pour le chargeur sur roue ainsi qu'un tracteur à pelouse pour les besoins du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 11 484.50 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un ensemble de fourches pour le chargeur sur roue;
- d'autoriser une dépense de 9 967 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un tracteur à pelouse;
- de financer les dépenses à même le règlement d'emprunt numéro 291-23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

23-08-259

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA PARTICIPATION À L'EXPO-SCIENCES
INTERNATIONALE DU MEXIQUE**

Monsieur Zachary Dostie s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour sa participation à l'Expo-sciences Internationale qui se déroulera du 21 au 27 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de verser une subvention de 100 \$ à monsieur Zachary Dostie pour l'aider à défrayer les coûts liés à sa participation à l'Expo-sciences Internationale au Mexique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

23-08-260

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AUX MÉDIAS LOCAUX

ATTENDU que les médias locaux ont été mis à l'écart des réseaux sociaux du groupe META (Facebook) suite à l'entrée en vigueur du projet de loi C-18 du gouvernement fédéral, visant à forcer les entreprises numériques à conclure des ententes de rétribution avec les médias;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock tranmette son appui aux médias locaux et les soutienne dans leur quête de favoriser un accès équitable à l'information.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s’il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d’eux.

23-08-261

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l’article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

Le Directeur du Service de
l'urbanisme et de l'environnement et
greffier-trésorier adjoint,

Pascal Binet

Jérôme Grondin